

Demandes / remarques habitants	Réponses ou Actions mise en place
Le talus le long de la RD188 côté Dimancherie aurait besoin d'être entretenu (nettoyage)	Un signalement a été fait auprès des services du Département à qui appartient le talus.
Devant le 17 avenue du Grand Mesnil, il y a des trous sur la chaussée	Un rebouchage à chaud plus résistant sera effectué lors de la prochaine campagne de rebouchage des nids de poule
Une tranchée a mal été rebouchée devant le 25 avenue de Bures	
Les riverains signalent de gros problèmes de stationnement. Le stationnement unilatéral alterné par quinzaine n'est pas respecté et s'il l'était cela poserait de gros soucis.	Les règles en vigueur dans Bures et qui réglementées par le code de la route : stationnement unilatéral alterné tous les 15 jours et l'interdiction de stationner sur les trottoirs. Il est toutefois observé que les riverains de certaines rues au fil des années se sont arrangés pour permettre à la fois un stationnement avec un nombre de places et un accès moins difficile aux propriétés.
Problème de désherbage dans les caniveaux et sur les trottoirs.	La ville a utilisé pendant longtemps des produits efficaces mais chimiques. En signant la charte Phytocité 1 et 2, elle s'est engagée à respecter l'environnement et à ne plus utiliser de produits chimiques. De ce fait, les herbes sont plus dures à retirer et les interventions sont plus espacées.
Petit point d'étape sur les encombrants avec les avantages et les inconvénients signalés	Monsieur le Maire rappelle que le SIOM a mis à l'essai le ramassage des encombrants sur rendez-vous. Ce système permet de répondre aux besoins des habitants et de ne pas attendre le mois suivant lorsqu'on a des objets encombrants. Il a également l'avantage de ne plus attirer les marodeurs qui tournaient en ville les jours de ramassage indiqués dans le magazine municipal. Les retours sont plutôt bons et les utilisateurs satisfaits. Certaines personnes sont surprises que le SIOM ne collecte pas les D3E (appareils électriques type : cuisinière, lave-vaisselle, frigo...). Pour rappel ce type d'objets n'est plus collecté depuis 2010. Ils doivent être remis au vendeur en cas d'achat de nouveau matériel ou emportés au Centre Technique Municipal (ouvert tous les matins du lundi au vendredi).
Moins de cambriolages actuellement dans le quartier et aucun véhicule volé signalé par rapport à certains autres quartiers de la ville.	Monsieur le Maire rappelle la mise en place du dispositif "participation citoyenne" qui permet à la police nationale d'être prévenue dans de meilleurs délais et de façon régulière par les référents de quartier. Chacun peut devenir "voisins vigilants". La police municipale est disponible pour vous renseigner.